

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

situation de l'emploi dans l'industrie française Question au Gouvernement n° 1794

Texte de la question

SITUATION DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE FRANÇAISE

M. le président. La parole est à M. Marc Delatte.

M. Marc Delatte. Madame la ministre du travail, 3,9 points, c'est la baisse effective du taux de chômage, toutes catégories confondues, au nord de ma circonscription, à Chauny, à Tergnier tout comme à Soissons, dans l'Aisne. Nous n'avions pas connu une telle embellie depuis bon nombre d'années! Dans nos territoires, principalement ruraux, affectés par de nombreuses fermetures industrielles, la confiance est de retour pour les entreprises.

Depuis 2017, en France, notre industrie relève la tête, crée des emplois et investit pour retrouver sa compétitivité. À l'occasion de la semaine de l'industrie, il est utile de rappeler que la richesse d'une entreprise, c'est l'humain.

J'ai souvenir, madame la ministre, de votre passage à Soissons, notamment à Promeo, où nous avons rencontré une femme de 52 ans qui apprenait le métier de chaudronnier et qui a retrouvé sa dignité à travers la formation.

Vous avez pris de nombreuses mesures : je pense à l'allégement des charges, à la simplification administrative pour les entreprises, à l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés grâce à la prime d'activité, à la suppression des cotisations sociales chômage et maladie sur la fiche de paie, à la défiscalisation des heures supplémentaires, à la prime exceptionnelle versée par les entreprises d'ici au 31 mars, à l'encouragement de l'apprentissage à travers les aides aux centres de formation d'apprentis – CFA – et la méthode « coûtscontrats », à la formation professionnelle, au fait de favoriser une bonne coordination entre les lycées de métiers, Pôle emploi, les missions locales et les entreprises, mais aussi aux actions en faveur des personnes en situation de handicap... Toutes ces mesures contribuent à lutter contre l'une des plus grandes injustices sociales : le chômage.

Depuis 2017, les réformes engagées, en concertation avec l'ensemble des acteurs socio-économiques, portent leurs fruits. Oui, le terreau est bon et ce jardin nécessite attention et méthode.

Madame la ministre, quels outils et quelles mesures complémentaires proposez-vous pour entretenir cette dynamique vertueuse et relever le défi du recrutement pour nos entreprises ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, *ministre du travail*. Monsieur le député, je me réjouis des chiffres que vous avez donnés concernant votre circonscription : ils correspondent à ce début de décrue du chômage que nous constatons...

M. Jean-Paul Dufrègne. Pas à Saint-Menoux!

Mme Ericka Bareigts. Pas à La Réunion!

Mme Muriel Pénicaud, *ministre* et qui est lié à notre action. Depuis que nous sommes arrivés aux responsabilités, le taux de chômage national est passé de 9,7 % à 8,8 %. Il reste beaucoup à faire, mais la démarche est engagée.

Le sujet de l'emploi industriel est très important. En France, nous avons perdu un emploi industriel sur quatre en quinze ans. C'est une véritable hémorragie! Or, l'année dernière, pour la première fois depuis 2000, nous avons recréé 9 500 emplois dans l'industrie. Avec Bruno Le Maire et Agnès Pannier-Runacher, nous agissons au quotidien sur ce sujet, qui nous paraît d'autant plus prioritaire que chaque emploi industriel génère au moins trois emplois supplémentaires et qu'il irrigue tout le territoire, car les industries sont la plupart du temps situées dans les territoires ruraux et les petites villes.

Que pouvons-nous faire de plus ? L'accès au capital humain est essentiel. Pour ce faire, nous disposons de trois leviers.

Le premier levier concerne les métiers en tension, qui sont nombreux dans l'industrie. Vous avez cité les chaudronniers et les soudeurs, mais les conducteurs de ligne et les techniciens de maintenance sont dans la même situation. Dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences, nous avons mis en place des préparations opérationnelles à l'emploi, qui permettent d'accéder directement à l'emploi et dont nous avons pu constater ensemble l'efficacité.

Le deuxième levier porte sur la prévision des compétences. Lors du Conseil national de l'industrie de mai 2018, les industriels et nous-mêmes avons pris des engagements en la matière. Ainsi, nous accompagnons déjà dix secteurs industriels dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, afin qu'ils puissent construire avec nous les diplômes et les filières dont nous aurons besoin demain.

Le troisième levier concerne les CFA d'entreprise. Dans la droite ligne de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, de nombreuses entreprises sont en train de créer leur CFA ou en ont l'intention. C'est déjà le cas de Schneider, de Safran, d'Arc Holdings et du groupe Nicollin. Ces entreprises le font pour elles-mêmes et pour leur écosystème.

L'accès au capital humain est probablement la principale barrière, mais aussi le principal levier dont nous disposons aujourd'hui pour développer l'industrie. Nous allons réindustrialiser! (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)

Données clés

Auteur : M. Marc Delatte

Circonscription : Aisne (4e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question: 1794

Rubrique : Industrie

Date(s) clée(s)

Ministère interrogé : Travail Ministère attributaire : Travail

wiinistere attributaire :

Question publiée au JO le : 21 mars 2019

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du <u>21 mars 2019</u>